

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>64686</b>	De <b>M. François Vannson</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Vosges )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales, santé et droits des femmes		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> >optométristes	<b>Analyse</b> > reconnaissance de la profession.
Question publiée au JO le : <b>23/09/2014</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la réingénierie du diplôme des opticiens. En effet, comme les autres professions de santé, les opticiens doivent faire l'objet de la réingénierie de leur diplôme pour leur inscription dans le schéma LMD. Or il s'agit de la seule profession pour laquelle les travaux n'ont pas encore été initiés à ce jour, et dont l'ouverture n'est toujours pas prévue à court terme. Le récent rapport de l'IGAS relayait même le sentiment de la profession « d'être laissée en déshérence »; Pourtant, cette réingénierie, corrélée aux nécessaires mesures à prendre pour répondre aux besoins de la filière de santé visuelle confrontée à une démographie médicale déclinante, aurait dû être une priorité dans un secteur où les actes pouvant être réalisés par des opticiens permettraient de faire gagner un temps médical précieux tout en offrant un accès de proximité. Le récent rapport sénatorial Genisson-Milon évoquait quant à lui la nécessité de renforcer les métiers socles de la filière visuelle. Parallèlement, le ministère de la santé indiquait le 26 août 2014, en réponse à certains parlementaires qui l'interrogeaient sur l'opportunité de la reconnaissance de l'optométrie, que « la création d'une nouvelle profession, telle que celle des optométristes, n'est pas envisagée par le Gouvernement », et ce alors que le projet de loi croissance et pouvoir d'achat, actuellement en cours de rédaction, devrait prévoir la création de cette nouvelle profession dont le périmètre d'action envisagé correspond aux actuelles compétences des opticiens. Les syndicats d'opticiens ne cachent plus leur inquiétude et incompréhension sur la stratégie gouvernementale en la matière, y voyant le signe de la négation de leurs compétences et de leur rôle dans une filière de santé visuelle rénovée. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'une part, le calendrier d'ouverture des travaux de réingénierie du diplôme d'opticien et, d'autre part, d'apporter un éclairage sur l'ambition du Gouvernement vis-à-vis de la profession de santé existante que sont les opticiens.